

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2021

Commune de  
PAULHAN

N° 2021/10/17

Date de la convocation	11/10/2021
	<b>Votes : 20</b>
Présents : 17	Pour : 20
Absents : 7	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le dix huit octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel,

Etaient Absents : MM. SEBASTIAN David, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mme GAVINET Isabelle  
- Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr LAMBERT Marcel

**Objet** : Aménagement de la RD 128°2 – Adoption d'une convention de groupement de commandes publiques relative à la réalisation de travaux routiers en traverse de la commune

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20211018-2021-10-17-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2021  
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Le département a décidé d'aménager la chaussée de la RD128e2 dans la traverse d'agglomération de la commune de PAULHAN. Les travaux situés sur le domaine public départemental sont réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale.

Parallèlement à cette intervention située dans son agglomération, la commune a envisagé la réalisation d'une opération de requalification des dépendances routières comprenant l'aménagement des trottoirs, de cheminement piéton, des traversées sécurisées, et du pluvial afin d'assurer la sécurité des usagers et l'apaisement de la vitesse dans la traversée.

Dans la perspective de la réalisation de ce projet, comme l'y autorise le code de la commande publique, le département et la commune envisagent la création d'un groupement de commandes publiques en raison du caractère connexe des ouvrages, dans le but d'assurer une meilleure coordination des travaux, et dans un souci de simplification de procédures, d'optimiser les coûts et les conditions de réalisation des différentes opérations de travaux.

La convention de groupement de commandes a pour objet de :

- Rappeler le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de la RD 128<sup>e</sup>2, du PR2+100 au PR2+450, les besoins et les engagements respectifs des membres du groupement de commandes,
- De désigner la commune coordonnatrice du groupement de commandes publiques sur le fondement de l'article L 2113-7 du code de la commande publique,
- De fixer le contenu de la mission du coordonnateur et les conditions administratives et juridiques de la relation contractuelle Département/Commune,

Oui l'exposé de son président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le programme de l'opération d'aménagement de la RD 128<sup>e</sup>2, du PR2+100 au PR2+450 en traverse de la commune de PAULHAN,
- Désigne la commune coordonnatrice du groupement de commandes publiques sur le fondement de l'article L 2113-7 du code de la commande publique,
- Approuve la convention de groupement de commandes publiques relative à la réalisation de travaux routiers en travers de la commune sur la RD 128<sup>e</sup>2,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches et à signer les pièces nécessaires à la bonne fin du présent dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Accusé de réception en préfecture  
13-21-01946-20211018-2021-10-17-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2021  
Date de réception préfecture : 20/10/2021